Conseil d'arrondissement du 10 novembre 2026

Vœu relatif au projet d'incinérateur Thermo-sur-Seine

Considérant que le 17 décembre 2025, le Conseil de Paris a délibéré pour l'installation à Vitry-sur-Seine du projet Thermo-sur-Seine, importante installation de production de chaleur reposant sur la combustion de combustibles solides de récupération de déchets et de bois B, et destiné à alimenter principalement le réseau de chaleur parisien ;

Considérant que l'urgence écologique impose une transformation radicale de nos modes de production et de consommation et en conséquence une planification écologique devant reposer en priorité sur la sobriété et la réduction des déchets, ainsi que sur le développement d'alternatives renouvelables pour la production d'énergie ;

Considérant que le projet Thermo-sur-Seine va à l'encontre de ces impératifs écologiques, la rentabilité économique du projet imposant une combustion de 450 000 tonnes de déchets par an sur plusieurs décennies ;

Considérant que l'incinération provoque le rejet de substances toxiques (PFAS, dioxines, furanes), et considérant les risques de l'exposition à ces substances pour la santé des habitant·es (risques accrus de cancer, perturbations endocriniennes, risques pour la fertilité) et pour leur environnement ;

Considérant que le respect des normes sanitaires ne suffit pas à protéger la santé des habitant·es, et que l'installation prévue à proximité du 14e arrondissement, et dans une zone urbaine dense comprenant logements, écoles, crèches, équipements publics, et installations industrielles existantes ou à venir, impose une vigilance sanitaire renforcée ;

Considérant les risques financiers du projet, liés à un engagement sur au moins 25 ans et à l'incertitude quant à l'évolution des règles européennes sur les quotas carbone, et considérant l'impact que ces risques pourraient avoir sur la précarité énergétique des habitant·es pour qui le coût de la vie parisienne ou francilienne représente déjà de réelles difficultés matérielles ;

Considérant que 85 % de la chaleur du réseau bénéficiera aux habitant·es de la Ville de Paris, alors que les infrastructures, pollutions, risques et nuisances liées au projet feront pâtir en premier lieu les habitant·es du Val-de-Marne et de l'Essonne ; que la mise en œuvre de ce projet témoigne d'une inégalité inacceptable entre les habitant·es de pouvoir ou non décider de leur avenir ; que la planification écologique ne peut avoir pour conséquence l'aggravation des inégalités entre les habitant·es, et l'installation systématique des infrastructures polluantes dans les quartiers populaires qui n'en bénéficient pas ;

Considérant que la mise en service d'une installation industrielle de cette importance devrait être accompagnée d'une information complète et accessible permettant aux habitant·es du 14e arrondissement ainsi que de l'ensemble des communes concernées de connaître les émissions, les incidents éventuels, et les mesures de protection mises en œuvre ;

Considérant que la signature du contrat entre la Ville de Paris et la SEMOP le 10 avril 2026 a précédé toute forme de concertation auprès des habitant·es des communes concernées ;

Considérant qu'aucune concertation publique ni information large des habitant·es du 14e arrondissement n'a été engagée ;

Considérant l'attachement du Conseil du 14e arrondissement au respect de la démocratie locale, ainsi que ses engagements face à l'urgence écologique, et en particulier face aux effets profondément inégalitaires du dérèglement climatique ;

Sur proposition des élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e, le Conseil du 14e arrondissement de Paris :

S'oppose au projet Thermo-sur-Seine, demande à la Ville de Paris et à la SEMOP l'abandon définitif de l'incinérateur de Vitry-sur-Seine et de la plateforme de Ris-Orangis qui lui est associée, et refuse toute alternative reposant sur l'incinération de déchets ;

Demande une programmation alternative fondée sur la réduction des besoins par la rénovation thermique des logements et des bâtiments publics, sur la géothermie, et sur la récupération des chaleurs ;

S'engage à organiser la consultation des habitant·es du 14e arrondissement, et à leur transmettre de manière accessible toute information sur les risques sanitaires et environnementaux du projet ainsi que sur les mesures de protection mises en œuvre.